

TI 027 - DOMICILE LEGAL

Généralités

Cette information vise à reprendre le domicile légal le plus récent, tel qu'il est défini au chapitre II, points 19 et 76, b) des instructions générales concernant la tenue des registres de la population et des étrangers pour autant que ce domicile légal ne corresponde pas à la résidence principale reprise au TI 020.

Composition

Cette information comprend :

- la date à laquelle le domicile légal a été confirmé (8 chiffres) ;
- le graphique reproduisant le domicile légal (y compris l'adresse et la résidence principale).

Il n'est pas conservé d'historique.

Codes opérations adresses : 10 et 13.

Le TI 027 est un TI n'établissant pas de lien avec quelque autre TI (par ex. avec le TI 020) ; en d'autres termes, les changements de la résidence effective n'ont pas automatiquement une influence sur le TI 027.

Structure

C.O.		T.I.			D.	DATE								GRAPHIQUE	
1	0	0	2	7	0	J	J	M	M	A	A	A	A	N	N

maximum 40 caractères alphanumériques

Le TI 027 doit être introduit par la commune de gestion.

En cas de modification du TI 027, il y a d'abord lieu de l'annuler au moyen d'un C.O. 13 et de le réintroduire par après au moyen du C.O. 10.